

## SIVoS

### Les membres du SIVoS

- Philippe DESMAREST Président
- Fabrice RAYMOND Vice Président
- Danièle CARDON
- Vincent HOURY

### Les membres suppléants:

- Jacqueline DESTOUCHES et Luc CUISINIER pour la commune de St Julien de Chédon
- Françoise PLUSSE et Marie Christine GUERIN pour la commune d'Angé
- 
- 
- Les maires.....voix consultatives.
- 
- 

## Rythmes Scolaires:

Après avoir différé l'application de cette réforme, en accord avec les maires du Canton, la réforme des Rythmes Scolaires a été mise en place à l'occasion de la rentrée scolaire 2014.

Le décret du 24 Janvier 2013 a ainsi été mis en application pour nos deux communes. Il ne concerne pas le secondaire mais seulement le Primaire sans différencier les écoles maternelles des écoles élémentaires.

### Quels sont les changements par rapport à la situation d'avant ?

Depuis 2008 les classes des Primaires comptaient 24 heures de classe par semaine répartis sur 4 jours, soit 8 demi-journées.

Le décret du 24 Janvier 2013 modifie l'organisation et propose de **conserver les 24 heures de classe mais sur 4,5 jours soit 9 demi journées.**

La journée d'enseignement sera au maximum de 5 h 30, la ½ journée d'enseignement de 3 h 30 maxi et la pause méridienne – le repas – ne sera pas inférieure à 1 h 30.

Il s'est agi en fait de transférer sur le mercredi matin le temps scolaire prélevé les lundi, mardi, jeudi et vendredi, ce même temps scolaire transféré sur le mercredi matin étant remplacé les lundi, mardi, jeudi et vendredi par

- des APC - Activités Pédagogiques Complémentaires - dont l'organisation revient aux Enseignants
- des TAP ( ou encore appelées NAP ) Activités Périscolaires proposées par les communes.

Ainsi depuis la rentrée de Septembre les élèves des écoles publiques bénéficient de la nouvelle organisation du Temps Scolaire,

Ces nouveaux temps scolaires , organisés autour des 5 matinées, ont apporté et vous apportent encore aujourd'hui des changements dans votre vie quotidienne.

Conscients des désagréments que cette réforme vous impose, les Maires des deux communes, le SIVoS, le personnel Enseignant ainsi que les encadrants (les ATSEM) vous remercient pour les efforts demandés.

Sachez que nous restons attentifs au déroulement de ces réaménagements et que nous sommes à votre écoute si besoin pour échanger sur ce sujet.

Par ailleurs je vous invite à consulter sur Internet le site qui traite de cette réforme.

Il suffira de vous connecter sur le site : « **5matinées.education.gouv.fr** ».

Une fois connecté vous saisissez la commune de votre choix,

Pour Angé c'est simple, pour St Julien il s'agira d'écrire « Saint-Julien-de-Chédon » en saisissant les barre - ( tiré du 6) sans espace.

